

Délibération DEL-B-2025-055

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 JUIN 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 14h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (19) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (1) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU,

Absents (7) : Cécile VRIGNAUD, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 04-06-2025

Secrétaire de séance : Marie JARRY

PETITE ENFANCE

Action « atelier bien-être » à la crèche « Les Calinoux » à Moncoutant-sur-Sèvre et action « Projet psychomotricité » à la crèche "123 soleil" à la Chapelle Saint-Laurent : demandes de subvention CAF Fonds « Publics et Territoires »

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil communautaire du 09/11/2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau communautaire et au Président.

Considérant les crédits inscrits au budget 2025.

La Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres dispose de fonds « Publics et Territoires » destinés à accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil.

Il s'agit de solliciter une subvention auprès de la CAF des Deux-Sèvres pour deux actions pour 2025 :

-« Atelier bien-être : yoga bébés et sortie dans une ferme pédagogique » destinée à la crèche Les Calinoux à Moncoutant-sur-Sèvre.

Cette demande répond à différents objectifs :

- Accompagner les enfants sur la gestion des émotions.
- Proposer un éveil sensoriel et corporel par des techniques de yoga.
- Favoriser le lâcher prise des jeunes enfants.
- Eveiller à la médiation animale et à la nature.
- Apporter de nouveaux savoirs et compétences aux professionnelles (professionnelles de la crèche et assistantes maternelles), qu'elles pourront appliquer par la suite auprès des enfants qu'elles accueillent.
- Permettre aux enfants une ouverture sur le monde extérieur en rencontrant de nouveaux intervenants.

- « Atelier psychomotricité » destinée aux enfants de la crèche « 123 soleil » à la Chapelle Saint-Laurent.

Cette demande répond à différents objectifs :

- La mise en place d'ateliers psychomoteurs afin de favoriser le développement psychomoteur des enfants (motricité globale, motricité fine, connaissance de son corps et de l'espace, sensorialité...).
- L'aiguillage des professionnels en prodiguant des conseils pour accompagner le développement psychomoteur des enfants accueillis (pour de futures propositions d'éveil), en proposant des pistes pour l'aménagement de l'espace, pour l'achat/l'utilisation de matériels.
- L'observation du développement psychomoteur des enfants selon différents axes (motricité, développement cognitif et affectif, ...) afin d'être en capacité de détecter d'éventuels troubles chez un enfant pour ensuite l'orienter vers des professionnels extérieurs à la structure.
- Le développement d'un lien de confiance avec les familles par une communication plus aisée, afin de répondre à leurs questions, les guider et les soutenir sur l'accompagnement du développement psychomoteur de leur enfant.

Dans ce cadre et conformément au plan de financement, il est décidé de solliciter auprès de la CAF un soutien financier de 2 424 € pour ces deux actions.

Plan de financement :

Dépenses INVESTISSEMENT	Toutes dépenses	Recettes INVESTISSEMENT	Recettes
Moyens humains	1 500 €	Financement	3 930 €
Yoga pour crèche	600 €		
Yoga pour RPE	600 €	Subvention CAF	2 424 €
Médiation animale crèche	150 €	Autofinancement Agglo2B	1 506 €
Médiation animale RPE	150 €		
Moyens humains	2 430 €		
Atelier psychomotricité	1 080 €		
Moyens équipe mobilisée	600 €		
Atelier rencontre parents enfants	240 €		
Moyens équipe mobilisée	300 €		
Temps analyse psycho équipe	210 €		
TOTAL HT	3 930 €		3 930 €

Le bureau communautaire est invité à :

- solliciter l'aide financière auprès de la CAF des Deux-Sèvres comme présentée ;
- imputer les dépenses et recettes sur le Budget Principal ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Transmis en préfecture le **17 JUIN 2025**

Notifié ou publié le **17 JUIN 2025**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

